



Au Salon de l'agriculture, à Paris, samedi 22 février. LAURENCE GEAI/MYOP POUR «LE MONDE»

Salon de l'agriculture : de la colère à l'inquiétude latente

Un an après l'édition 2024 très agitée de la grande foire agricole, l'exécutif se targue d'avoir répondu aux attentes du monde rural

Contraste. Après le chaos de 2024, le 61^e Salon international de l'agriculture a été inauguré, dans le calme aux premières heures de la matinée, et sous haute surveillance policière, samedi 22 février, au parc des expositions de la porte de Versailles, à Paris, par Emmanuel Macron. Avant l'ouverture, au premier étage du hall 1, le président de la République a rencontré un à un, les syndicats d'exploitants agricoles : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), Jeunes Agriculteurs (JA), Confédération paysanne et Coordination rurale (CR), représentants d'une colère agricole qui s'est peu à peu muée en une inquiétude latente et une forte attente.

« Nos agriculteurs ne peuvent pas être la variable d'ajustement » du pouvoir d'achat et des accords commerciaux, a déclaré M. Macron, devant un panel de journalistes, espérant apaiser cette inquiétude, juste avant d'aller couper le traditionnel ruban tricolore, sous l'œil d'Oupette, la vache limousine égérie de l'édition 2025.

Mais l'état d'esprit reste marqué par la crise dans laquelle est plongée la France rurale depuis début 2024. Dès 7 heures, samedi, un groupe d'une vingtaine d'agriculteurs adhérents à la CR, très virulente dans la critique de la politique agricole française et forte de sa percée aux élections aux chambres d'agricultures de janvier, attendait l'ouverture au public. La moitié d'entre eux a mis le reconnaissable bonnet jaune de la CR. L'ambiance est calme. « On espère faire un petit coucou à Macron, mais on n'est pas sûrs qu'on pourra l'approcher », dit l'un d'eux. Une vingtaine d'entre eux est aussi parvenue à pénétrer dans le hall 1 avant l'ouverture et compte bien aussi se faire entendre.

Un an auparavant, l'ouverture du salon de 2024, restera comme un mauvais souvenir dans les mémoires. D'abord dans celle du président de la République chahuté et hué à son arrivée dans la « plus grande ferme de France » installée chaque année porte de Versailles, à Paris. Mais aussi pour les organisateurs débordés par des syndicats, prêts à en découdre en pleine crise de colère agricole. Sans oublier le public familial contraint de faire le pied de grue devant le parc des expositions à la suite d'une ouverture retardée par les événements.

Entretemps, se sont déroulées les élections aux chambres d'agriculture. Ce rendez-vous organisé tous les six ans est l'occasion pour les syndicats agricoles de mesurer leur force. Il a joué le rôle d'aiguillon des manifestations organisées sur l'ensemble du territoire depuis l'automne 2023. Les militants ont mené une campagne dure sur le terrain et, fait nouveau, très médiatisée. Le verdict,

Une vingtaine d'agriculteurs de la Coordination rurale, virulente dans la critique de la politique agricole, attendait l'ouverture au public, samedi

toujours provisoire, est tombé le 6 février. La FNSEA, associée une nouvelle fois aux JA, n'a pu constater sa perte de terrain face à la percée de la CR qui revendique la prise de quatorze chambres d'agriculture, mais aussi à l'ancrage de la Confédération paysanne qui affirme en avoir gagné trois, sans compter Mayotte où l'élection a été reportée d'un an.

« Retour du productivisme »

Depuis un an, le gouvernement a aussi tenté de répondre aux attentes exprimées par la colère agricole, prêtant particulièrement l'oreille aux demandes pressantes de la FNSEA. Symbole de la volonté de passer sous les fourches caudines de ce syndicat agricole, la loi d'orientation pour la souveraineté agricole et alimentaire, longtemps attendue, a vécu une procédure anormalement accélérée dans la dernière ligne droite, pour être adoptée in extremis, jeudi 20 février, juste avant l'ouverture du salon. « Un premier pas pour réaffirmer la vocation productive de l'agriculture », a immédiatement réagi la FNSEA, se félicitant que le texte inscrive dans le code rural le caractère « d'intérêt général majeur » de l'agriculture à condition que cette reconnaissance « se traduise dans les textes à venir ».

Autre motif de satisfaction, les différentes mesures d'allègement de charges fiscales et sociales promises au monde agricole ont été inscrites dans le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025. Et ce, malgré les aléas de l'agenda politique bousculé par la dissolution de l'Assemblée nationale, en juin 2024, puis la chute du gouvernement de Michel Barnier à la suite du vote d'une motion de

censure, début décembre 2024. Le ministère de l'agriculture chiffre l'effort de l'Etat à près de 500 millions d'euros. Et de citer, par exemple, la suppression de la hausse de la fiscalité sur le gazole non-roulier, une mesure qui avait servi d'étincelle à la colère dans le Sud-Ouest en janvier 2024, un avantage fiscal pour les détenteurs de cheptel bovin ou encore la prise en compte des vingt-cinq meilleures années pour les retraites agricoles.

La plupart de ces tentatives d'apaisement auprès des syndicats agricoles se sont faites au détriment de la protection de l'environnement. Les mois écoulés ont été marqués par plusieurs revirements, dont un des plus marquants concerne les espèces protégées. Dans l'article 13 de la loi d'orientation pour la souveraineté agricole et alimentaire, les législateurs ont introduit une présomption de non-intentionnalité en cas d'atteinte à des espèces de faune ou de flore menacées, rendant très difficiles les recours juridiques. En outre, ces infractions ont été sorties du champ pénal et ne seraient plus sanctionnées au maximum que d'une amende de 450 euros. Une dépenalisation qui ne se restreint pas aux activités agricoles et s'appliquerait, entre autres, à des activités de chasse ou forestières.

Si la ministre de l'agriculture, Annie Genevard, s'est défendue d'accorder un « permis de détruire la nature », il s'agit, pour l'association France nature environnement, de « la pire régression du droit de l'environnement depuis au moins une décennie ». Selon le député (Parti socialiste) de Meurthe-et-Moselle, Dominique Potier, « avec cette loi, nous assistons à une contre-révolution culturelle. Elle supprime toute référence à l'agro-

FNSEA et JA veulent profiter de la tribune que leur procure le salon pour continuer à mettre la pression sur l'Etat

ecologie. C'est le retour du productivisme et du corporatisme ».

Au nom de la remise à plat de la charge administrative qui pèse sur les agriculteurs, les gouvernements successifs se sont principalement attaqués aux normes environnementales. Un des premiers axes de réponse aux protestations agricoles a été de proposer un assouplissement du plan Eco-phyto, qui vise à réduire de moitié l'usage de produits phytosanitaires d'ici à 2050. Dès février 2024, l'ancien premier ministre Gabriel Attal annonçait un changement d'indicateur de référence pour le suivi du plan. Officiellement, l'objectif de -50 % est maintenu, mais le thermomètre a été changé, rendant quasi-impossible le suivi. Les scientifiques spécialistes du sujet y ont vu « la fin des efforts sur la réduction des pesticides ».

La proposition de loi sénatoriale pour « lever les entraves au métier d'agriculteur », examinée en janvier au Sénat, est devenue à son tour une pièce maîtresse de la réponse politique aux colères agricoles. L'exécutif a accueilli avec bienveillance ce texte controversé, qui doit encore être examiné à l'Assemblée nationale et qui prévoit la

réintroduction de l'acétamipride, un néonicotinoïde aujourd'hui interdit en France en raison de ses effets très persistants dans l'environnement, notamment sur les pollinisateurs. Cette proposition de loi annule également la séparation de la vente et du conseil en matière de phytosanitaires, un principe durement acquis qui devait permettre une indépendance du conseil stratégique auprès des agriculteurs.

Discussions sur le contrôle

L'offensive ne s'est pas jouée qu'au Parlement. La France a œuvré avec d'autres Etats à Bruxelles pour assouplir les règles de versement d'aides de la politique agricole commune (PAC). En quelques semaines, au printemps 2024, des principes négociés pendant des années ont été réécrits ou supprimés, sans étude d'impact, notamment les conditionnalités à respecter pour toucher des aides directes en matière de rotation des cultures, couverture des sols, et infrastructures agroécologiques comme les haies – pratiques agronomiques qui font consensus.

D'autres discussions se sont déroulées dans les couloirs des cabinets ministériels, sur les contrôles notamment. A l'automne 2024, le gouvernement convient de mettre en place un contrôle unique administratif sur l'année et lance des travaux pour un port d'armes discret des agents de l'Office français de la biodiversité (OFB), chargés de faire respecter les règles environnementales. Les relations semblaient sur le point de s'apaiser entre syndicats agricoles et agences de l'Etat quand le premier ministre, François Bayrou, rallume la mèche le 14 janvier, qualifiant de « faute » les contrôles des agents dans les fermes, arme à

la ceinture. En réalité, les contrôles sont peu fréquents – moins de 10 % des exploitations font l'objet d'un contrôle chaque année – et rarement conflictuels. Après une grève inédite fin janvier, les agents de l'OFB, s'estimant « lâchés » par l'exécutif, ont de nouveau appelé à se mobiliser le 25 mars.

Mais déjà, FNSEA et JA, veulent profiter de la tribune que leur procure le salon pour continuer à mettre la pression sur le gouvernement. « Même si cette année, la venue du président de la République est plus symbolique que politique, car il s'est mis en retrait de la politique nationale, son rôle reste important sur les sujets géopolitiques et sur la PAC. Nous voulons qu'il vienne avec un plan de défense de l'agriculture », a déclaré Pierrick Horel, président des JA, à la veille de l'ouverture du salon.

Pour la PAC, la première demande est celle d'un maintien du budget alors que le débat sur la future programmation sera bientôt ouvert à Bruxelles. Quant aux craintes suscitées par les tensions géopolitiques, la perspective du traité de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) et les éventuels droits de douane sur les produits vendus aux Etats-Unis, « le président doit donner à la France les moyens de se protéger », estime M. Horel avant d'ajouter que sur le volet national, « nous nous occupons avec les parlementaires et le gouvernement de faire évoluer les outils législatifs ».

Au menu des prochaines semaines : une évolution de la loi EGAlim qui encadre les négociations commerciales entre industriels et grande distribution et est censée assurer une juste rémunération des agriculteurs. Des discussions tarifaires qui doivent se conclure le 1^{er} mars, en plein cœur du salon (qui se clôture le 2 mars). Les manquements à son application et le contournement de la loi par les distributeurs jouant sur des centrales d'achat européennes sont souvent pointés du doigt. Autre sujet mis sur la table, celui du foncier. Les JA annoncent des Etats généraux du foncier, devant déboucher sur une loi. Deux thématiques-clés pour le renouvellement des générations, un enjeu majeur encore loin d'être résolu à l'ouverture du salon. ■

MATHILDE GÉRARD ET LAURENCE GIRARD